## FE.-REPUBLIQUE DU BENIN

### PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

#### **DECRET N° 2001-257 DU 17 JUILLET 2001**

Portant approbation du budget prévisionnel de l'institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) pour l'exercice 2001.

# LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la Loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- **Vu** la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu le Décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- **Vu** le Décret n° 97-279 du 11 juin 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural;
- Vu le Décret n° 96-463 du 18 octobre 1996 portant approbation des statuts de l'institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB);
- Sur proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mai 2001;

# DECRETE:

<u>Article 1er</u>.: Est approuvé, le budget prévisionnel de l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) pour l'exercice 2001 tel qu'il figure en annexe à ce Décret.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 17 juillet 2001

Par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement,

Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances et de l'Æconomie,

Abdoulave BIO- TCHANE.

le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,

Théophile NATA. -

<u>AMPLIATIONS</u>: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PD 4 MFE 4 MAEP 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGMB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN- DLC 3 GCON-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.